

L'OPTION CINEMA AUDIOVISUEL

L'OPTION FACULTATIVE:

Tout élève peut suivre une option cinéma, quel que soit le bac choisi (L lettres, ES économie, S sciences, STMG ou ST2S). Cet enseignement peut être choisi à partir de la Seconde pour un **horaire hebdomadaire de 3h**.

L'élève aura une **formation théorique** en **Histoire du Cinéma** (naissance, grands courants, principaux genres) et en **lexique de l'image** (le plan et ses composantes, les différentes échelles de plan, les angles de prise de vue, les mouvements de caméra...Etc) mais également une **formation pratique** en **réalisation** et **montage vidéo** au cours d'ateliers.

Il étudiera **le plan** en Seconde, **les représentations du réel dans la fiction** en Première et la question du **point de vue** en Terminale. A **l'épreuve de bac**, l'élève présentera à **l'oral** un projet (personnel et collectif) à savoir **un court métrage** de 3 à 10mn qu'il aura écrit, réalisé et monté pendant l'année. **Cet oral facultatif sous-entend que seuls les points au-dessus de la moyenne (10/20) comptent**. L'épreuve dure 30mn (15mn d'oral suivies de 15mn d'entretien avec les examinateurs).

A l'issue de la seconde de détermination, l'élève peut continuer le Cinéma en enseignement obligatoire de spécialité (uniquement voie L) ou en option facultative (toutes voies). Il peut également entrer en Cinéma au niveau de la Première même s'il n'a pas suivi préalablement cet enseignement optionnel en Seconde.

Niveau	Type d'enseignement	Horaire hebdomadaire	Coefficient Bac
Seconde		3h	
Première L	Option obligatoire	5h	
Première (*)	Option facultative	3h	
Terminale L	Option obligatoire	5h	3 à l'oral
			3 à l'écrit
Terminale (*)	Option facultative	3h	2 à l'oral (**)

(*)Toutes séries (**)Seuls comptent les points au dessus de 10

Le Lycée Lumière dispose déjà de l'option facultative en CAV depuis quelques années. **Nous allons ouvrir à la rentrée prochaine (septembre 2016) un enseignement (obligatoire) de spécialité à l'intention des élèves de Secondes qui souhaiteraient s'orienter en filière Littéraire l'an prochain. Cet enseignement est ouvert à tous même à ceux qui n'auraient pas suivi l'Option facultative en Seconde.**

L'OPTION DE SPECIALITE CINEMA – AUDIOVISUEL

1 - Elèves concernés

Cet enseignement se prépare uniquement avec le **baccalauréat L** à spécificité artistique «Cinéma et audiovisuel».

2 - Durée hebdomadaire

3 heures hebdomadaires en seconde (option de détermination commune aux futurs candidats à l'option facultative ou à l'option lourde), **5 heures en 1^{ère} L, 5 heures en TL.**

L'enseignement est complété par des **interventions ponctuelles de professionnels** (storyboarder, réalisateur, ingénieur du son, monteur...) ; il s'accompagne de sorties au cinéma sur le temps libre des élèves (**festival de Cannes** par ex.) ou sur le temps scolaire pour les 3 films au programme.

3 - Le contenu

A - L'enseignement a pour objectif l'**acquisition d'une culture cinématographique et audiovisuelle générale**. Il ne constitue pas une formation directement technique ou professionnelle. Au cours des trois années, il combine les **apprentissages théoriques** (analyse de l'image, filmologie, histoire et esthétique du cinéma) et **pratiques** (écriture de scénario, prise d'images et de son, montage, initiation à la réalisation de courts-métrages) avec la **découverte du milieu artistique et professionnel de l'audiovisuel**.

B - Les programmes :

En **2nde** de détermination : la notion de **plan**

En **1^{ère} L**: la **notion d'écriture** et ses liens avec la mise en scène et la réalisation

En **TL** : **le montage**, prolongeant la réflexion menée en 1^{ère} sur les liens unissant écriture et tournage

4 -Epreuve de bac

L'option « lourde » CAV débouche sur une épreuve obligatoire au baccalauréat L, avec un coefficient 6.

A l'écrit, le candidat doit rédiger un projet de court-métrage comprenant une note d'intention, une écriture de scénario et découpage technique sur un thème accompagné d'un dossier de documents. (durée 3h30, coeff. 3)

A l'oral, le candidat a une double interrogation :

- sur un programme d'analyse filmique de trois films analyse et commentaire d'une séquence.
- sur sa participation à une réalisation originale de quelques minutes faite en petit groupe, voire seul, dans le courant de l'année (fiction, documentaire, voire animation) (coeff. 3)